

La lutte contre les frelons asiatiques.

En 2018, *Fougères Agglomération* a étendu le dispositif de piégeage des reines de frelons asiatiques sur les communes volontaires. Cette action sous-entend une implication locale des mairies pour la pose et le suivi du nombre de reines piégées.

Au printemps cette opération de piégeage fut menée sur notre commune. Notre agent Christian Michel a installé 20 pièges répartis dans différents lieux de la commune, permettant la capture de 318 frelons asiatiques. Les pièges relevés chaque lundi, 3 H était nécessaire pour la totalité de l'opération. Cette campagne reprendra à l'automne.

Fougères Agglomération maintient également la prise en charge financière de la destruction des nids de frelons asiatiques seulement lorsque la procédure décrite ci-après est respectée.

Que faire lorsque vous remarquez un nid de frelons asiatiques ?

Dans un premier temps, prenez contact avec la mairie. Un référent communal se déplacera sur le site pour constater qu'il s'agit bien de frelons asiatiques. Dans un second temps, le référent communal signale le nid à la FGDON 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles). Et c'est la FGDON 35 qui contacte une **entreprise référencée** pour intervenir sur le territoire. L'entreprise transmet ensuite la facture directement à Fougères Agglomération. **Il est nécessaire de suivre cette procédure pour que Fougères Agglomération puisse assurer le financement des interventions.**

Comment différencier le frelon européen du frelon asiatique ?

Frelon européen



Taille

Ouvrière: 25 x 35 mm
Reine: 40 mm maxi

Frelon asiatique



Taille

Ouvrière: 23 x 30 mm
Reine: 35 mm maxi

Visuellement, le frelon européen est plus grand, plus bruyant et de couleur jaune, alors que le frelon asiatique a une couleur orangée et il est plus petit.

BRIGADE numérique Gendarmerie

En cas d'urgence, contactez le 17 ou 112

La brigade numérique répond à toutes vos sollicitations **NON-URGENTES** sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr ou les réseaux sociaux

Renseigner

Orienter

24h/24
Tous lieux

- Dialoguer en temps réel, vous apporter une réponse concrète et immédiate
- Nous signaler un événement ou un fait
- Vous donner une réponse à un problème de sécurité
- Vous renseigner sur les démarches de plainte en ligne
- Vous orienter vers l'administration compétente
- Obtenir un récépissé d'enregistrement sur la main courante gendarmerie pour acter un différend familial, de voisinage sans pour autant déposer plainte

À votre contact 24h/24